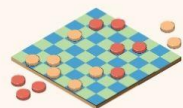


ORGANISÉ
PAR
L'APEEP
DE TIERCÉ



BOISSONS & PETITE
RESTAURATION SUR
PLACE
(CB À PARTIR DE 5€)

6€ LA
TABLE
D'1,80M



Inscriptions en ligne ouvertes à
partir du 01/10/25

8H->14H
(ARRIVÉE DES
EXPOSANTS À 7H)

SALLE
DANIEL
BALAVOINE

ENTRÉE
GRATUITE

VIDE TA CHAMBRE
(3ème édition)
DIMANCHE 9 NOVEMBRE
2025
À TIERCÉ

Renseignements :
06.25.53.81.30

aapeptierce49@gmail.com



Réservations uniquement en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/aapep-de-tierce/evenements/aapep-de-tierce-vide-ta-chambre-3eme-edition-09-11-25>

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE TA CHAMBRE DE L'APEEP de Tiercé

Article 1 : L'APEEP Tiercé organise un Vide Ta Chambre le dimanche 9 novembre 2025, de 8h à 14h, à la salle Balavoine, à Tiercé.

Article 2 : Les exposants pourront installer leurs stands à partir de 7h00, aux emplacements attribués par l'organisateur, qui sera le seul habilité à faire des modifications si nécessaire. Une table et une chaise seront fournies. L'accès aux passages et issues de secours devront obligatoirement être laissés libres.

Article 3 : Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'une personne majeure.

Article 4 : Sont concernés et acceptés par cet événement les articles de type : jouets et jeux d'enfant, vêtements et chaussures d'enfant, livres d'enfant, petit mobilier d'enfant et articles de puériculture. Toute autre vente est interdite.

Article 5 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles (objets neufs, animaux, armes, produits alimentaires, boissons, copies de CD ou jeux vidéo, produits inflammables,) ou achetés sur place. En cas de non-respect de cette disposition, l'APEEP Tiercé décline toute responsabilité en la matière ainsi qu'en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers et contributions.

Article 6 : Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que vols, pertes, casses ou détériorations.

Article 7 : L'APEEP Tiercé se réserve le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation ou, qui ne respecterait pas le cadre mis à disposition, ceci sans qu'il puisse en réclamer d'indemnisation d'aucune sorte.

Article 8 : L'APEEP Tiercé se réserve le droit de refuser des exposants, le nombre d'emplacements étant limité à 70.

Article 9 : Le remballage est interdit avant la clôture de la manifestation sauf autorisation expresse.

Article 10 : L'exposant s'engage à s'assurer de la propreté de son emplacement et à utiliser les sacs poubelles distribués par les organisateurs pour leurs déchets. Les emballages et objets non vendus ne devront en aucun cas être laissés sur place en fin de journée. L'exposant s'engage à laisser propre son emplacement lors de son départ.

Article 11 : Le paiement de l'emplacement et la participation au Vide Ta Chambre entraînent l'acceptation et le respect de la totalité du présent règlement. L'exposant peut annuler son inscription jusqu'à 15 jours avant la date du vide ta chambre (soit jusqu'au 27/10/25) ; après aucun remboursement ne sera effectué en cas d'impossibilité d'exposer pour raisons personnelles. Si l'emplacement réservé est vacant après 8h, l'APEEP se réserve le droit d'en disposer.

Article 12 : L'APEEP se réserve l'organisation exclusive de la restauration (nourriture, boissons, confiseries, etc.).

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE TA CHAMBRE ⚠️ (à compléter si inscription par papier)

NOM : Prénom :
Adresse postale :
CP – Ville : Téléphone :
Email : (pour invitation prochain Vide Ta Chambre)
Nombre d'emplacements (limité à 2 max/exposant) (table d'1,80 m) : à 6 € pour un total de€

Je soussigné(e), Mr/Mme, déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant,
- Ne vendre que des objets personnels et usagés,
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R.321-9 du code pénal),
- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte le contenu

Fait à : Le : Signature



TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON SIGNE NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

Merci de joindre :

- ✓ Le bulletin d'inscription signé pour respect du règlement
- ✓ Une photocopie recto-verso de la carte d'identité
- ✓ Un chèque à l'ordre de l'APEEP Tiercé si l'inscription ne se fait pas via HelloAsso



Possibilité d'inscription en ligne

